



# COMPTE-RENDU

## REUNION DE QUARTIER

### Bourg du Bas

---

**SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2022, A 10 H**



## **I – ACTUALITES MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES**

### **Construction d'un pôle sportif à Kerozer**

Afin de répondre au mieux aux besoins actuels et futurs de la commune et pour accompagner l'évolution des pratiques, la Ville va créer un nouveau pôle sportif à Kerozer, sur une surface de plus de 7 hectares. Cette opération permettra aussi de libérer du foncier au centre-ville, occupé aujourd'hui par ces terrains et de créer des logements et des commerces en cœur de ville.

Le démarrage des travaux a été légèrement décalé avec la découverte de traces d'habitat datant de l'âge du bronze, suite à un diagnostic archéologique préventif sollicité par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Drac), sur le terrain qui accueillera le futur pôle sportif.

Le démarrage de la phase 1 des travaux devrait débuter en octobre 2022, après la fin des investigations archéologiques.

### **Révision du PLU**

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir et d'organiser le développement du territoire de Saint-Avé et le cadre de vie futur des habitants. Il détermine les limites et l'usage des différentes parcelles de la commune (constructibles, naturelles, agricoles...) et les règles de constructibilité qui s'appliquent à chaque parcelle (hauteur, emprise au sol, alignement, recul, etc.).

Le PLU actuel a été approuvé en décembre 2011, puis modifié en janvier 2013 et en décembre 2016. Il doit être révisé entièrement, à la fois pour relever les défis environnementaux d'aujourd'hui et de demain, mais aussi pour s'adapter à un contexte réglementaire en mouvement, notamment avec le vote de la loi dite « climat et résilience » du 22 août 2021, qui a introduit le principe du « Zéro Artificialisation Nette ». Il fixe, à tous les territoires, l'objectif de diviser par 2 le rythme de construction sur les terres agricoles, naturels et forestiers pour la prochaine décennie : c'est-à-dire réduire de 50% le rythme d'artificialisation entre 2021 et 2031, par rapport à la consommation des espaces mesurée entre 2011 et 2020.

La procédure de révision du PLU fera l'objet d'une concertation, et s'achèvera par son approbation après enquête publique, prévue au 2ème semestre 2024.

## **Aménagement de l'ancienne carrière de Liscuit**

Le site de la carrière a été exploité de 1958 à 2008 pour extraire de la granulite schisteuse. Après une remise en l'état par l'exploitant en 2010, il s'est peu à peu rempli d'eau et constitue une réserve d'eau potabilisable importante.

Outre cet aspect, l'installation d'une ferme photovoltaïque, pouvant couvrir les besoins de 8 à 10 000 habitants, est envisagée. Le projet est encore en phase d'études, mais l'intention est de pouvoir associer les habitants à chaque étape, que ce soit dans la réflexion sur le devenir du site jusqu'au financement de l'installation.

Par la suite, le site pourrait aussi accueillir un parc paysager retraçant l'histoire de la carrière des activités de loisirs autour du bassin, voire un parcours de promenade pour relier l'ancienne carrière au bois de Kerozer.

## **Projet de quartier "coeur de ville"**

Imaginé comme un renforcement du centre-ville, le projet « Coeur de ville » vise à conforter l'identité du centre-ville, mêlant qualité architecturale, mixité sociale et présence de la nature. Il offrira des logements pour tous et sera aussi un lieu d'animation avec des commerces, services, équipements publics et espaces de loisirs et de détente ouverts à tous.

La commune a retenu en mai 2021, une équipe de programmistes pour l'aider à rédiger le cahier des charges du futur centre-ville. Ce cahier des charges détaillera les ambitions du projet dans toutes ses composantes : habitat (nombre de logements, typologie des logements, densité, ...), environnement et patrimoine, économie et commerces, équipements et services, mobilités et espaces publics. Ce cahier des charges sera achevé à la fin de l'année et servira de base à une consultation pour retenir une équipe de maîtrise d'oeuvre urbaine, qui travaillera à dessiner, spatialiser le projet. Comme cela a été fait depuis le début de ce projet, la concertation de la population sera de mise.

## **Participation citoyenne**

Depuis 2015 plusieurs comités consultatifs ont été lancés pour permettre aux Avéens de participer à la construction de projets pour leur ville, sur les bonnes pratiques en

matière de développement durable, sur l'aménagement du cimetière ou encore sur la sécurité des déplacements aux abords des écoles et le suivi de la ville à 30.

Il existe depuis longtemps un Conseil Municipal des Enfants pour les 9-11 ans ; et un Conseil Municipal des Jeunes pour les 12-17 ans depuis septembre 2021.

Cette année a été lancé le Conseil des Aînés composé d'Avéennes et Avéens âgés de plus de 65 ans. Il vise à prendre en compte les préoccupations des aînés et leurs expériences dans la vie de la commune.

La première édition du budget participatif, qui s'est achevée en mars 2022, a été une grande réussite. 50.000 € ont été alloués aux Avéens pour la concrétisation de projets concertés et faire émerger de nouveaux projets citoyens.

40 projets ont été déposés et 13 d'entre eux ont été soumis au vote ; les projets d'aire de jeu à Beausoleil et d'espace sport santé ont remporté le plus de points et seront réalisés prochainement.

Depuis la rentrée de septembre 2022, une seconde édition du budget participatif permettra à des nouveaux projets d'être proposés par les Avéens. Plus d'infos sur : <https://jeparticipe.saint-ave.bzh/>

### III – SYNTHÈSE DES ÉCHANGES (80 participants)

THEMES , QUESTIONS, REMARQUES	REPOSES APPORTEES
<p><b>AMENAGEMENT DE LA PLACE DU LOC</b></p> <p>Quel aménagement est prévu sur la place du Loc ?</p>	<p>Lors du réaménagement de la place, en 2019, un nouvel emplacement avait été réservé au marché bio, sur la partie basse entre le muret de la chapelle et le parking en zone bleue.</p> <p>Pour une meilleure visibilité de leurs commerces, les représentants du marché bio avaient souhaité réinvestir l'esplanade Louis Thomas face à la chapelle du Loc. Par délibération du 06 juillet 2022, il a ainsi été décidé le retour du marché bio sur la place du Loc.</p> <p>De grands pots végétalisés seront installés prochainement pour verdier cet espace.</p> <p>L'aire de camping-car, qui existait sur la partie basse de la place, n'avait pas été réimplantée après le réaménagement de la place, au motif que cet équipement ne correspondait plus aux attentes des pratiquants. Une nouvelle aire, plus agréable, mieux équipée et à proximité des commerces et services doit être implantée, en concertation avec les services de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération qui possède la compétence en matière de développement touristique.</p>
<p><b>ACCES A LA SANTE</b></p> <p>La commune va-t-elle accueillir de nouveaux professionnels de santé ?</p> <p>Comment accéder aux soins le week-end et la nuit ?</p>	<p>Par délibération du conseil municipal du 12 mai 2022, la Ville a cédé le terrain situé au 4 rue du 5 août 1944, qui va accueillir d'ici fin 2023/2024 un audioprothésiste et un dentiste (déjà présents sur la commune) ainsi que d'autres professionnels de santé (spécialistes et/ou généralistes). A la place de l'ancien Netto vont également s'installer 4 dentistes à partir de l'été 2023.</p> <p>L'accès aux soins le soir et le week-end posent parfois problème (médecins ou SAMU ne se déplaçant pas toujours, consultations de SOS médecins sur rendez-vous). La maison médicale de garde, face aux urgences de Vannes et vers laquelle le SAMU renvoie parfois, permet d'assurer la permanence des soins des médecins</p>

	généralistes, de 20 h à minuit en semaine, de 14 h à minuit le samedi et de 9 à 23 h les dimanches et jours fériés (Tél : 02 97 68 42 42). Une communication sera bientôt apportée dans la Revue des Avéens à ce sujet.
<p style="text-align: center;"><b>AMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE</b></p> <p>Quels sont les principaux aménagements prévus en centre-ville (stationnement, accès piétons, aménagement d'équipements publics et privés, etc.) ?</p>	<p>Lors de la séance du 22 septembre 2022, le conseil municipal a voté la rétrocession gratuite de la parcelle qui appartenait jusqu'à présent à BOUYGUES IMMOBILIER, qui jouxte la résidence des Sénioriales. Sur cet emplacement est prévu le prolongement de la coulée verte entre le parc du Kreisker et la rue du Lavoir et la rue Françoise Dolto.</p> <p>La question du stationnement près des Sénioriales est évoquée. Le promoteur (BOUYGUES IMMOBILIER) avait assuré avant la construction de la résidence des Sénioriales que les résidents ne disposeraient pas de véhicules. La loi climat et résilience (voir ci-dessus) va imposer des contraintes plus forte sur l'artificialisation des sols. Aussi, il sera plus compliqué à l'avenir d'aménager des nouvelles places de stationnement. Toutefois, quelques places vont être aménagées rue Oliver de Clisson. Madame le Maire compte toutefois interpellier le directeur de la résidence au sujet de l'accès pour les taxis (notamment médicalisés) à l'intérieur de l'enceinte des Sénioriales.</p> <p>Au sujet du stationnement près de la crèche ou des écoles en centre-ville, Madame le Maire indique que des rappels vont être faits aux personnels et aux parents concernés, sur les règles de stationnement et les possibilités de parking gratuit au Dôme ou en périphérie du centre-ville.</p> <p>L'enrobé de la rue du camp de César va être refait prochainement, toutefois sa requalification complète (d'un coût de plus de 700.000€) n'aura pas lieu à court terme. La Communauté d'Agglomération doit d'abord réaliser des travaux d'assainissement. Un relevé de la vitesse sera réalisé dans la rue.</p> <p>L'école élémentaire Notre-Dame est actuellement située sur deux sites : de la maternelle au CE1 en centre-ville et du CE2 au CM2 à Kérozer. Tous les effectifs vont prochainement être regroupés sur le site situé rue du Général de Gaulle.</p> <p>La rénovation de l'EHPAD ou la construction d'un nouvel établissement est en réflexion. Bien que la Ville ne soit pas propriétaire de l'établissement (puisqu'il s'agit de Bretagne Sud Habitat), la volonté est de le</p>

	<p>maintenir en centre-ville, à proximité des commerces et services, ceci afin de permettre aux résidents qui le souhaitent de pouvoir sortir. Lors d'une rencontre en septembre, le Président du Conseil Départemental a annoncé qu'il allait demander à l'Agence Régionale de Santé (ARS) l'ouverture de places supplémentaires ; l'ARS va également accompagner la Ville dans sa réflexion sur le devenir de l'EHPAD.</p>
<p><b>EAU ET ASSAINISSEMENT</b></p> <p>Quand la compétence 'eau et assainissement' va-t-elle passer en régie au sein de la Communauté d'Agglomération ?</p>	<p>Les compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales dépendent de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération depuis le 1er janvier 2020. Auparavant, les services, les équipements et la fourniture d'eau potable était gérée par un prestataire, la SAUR. A partir de 2019, le SIAEP Saint-Avé-Meucon a géré en régie directe la distribution de son eau potable.</p> <p>Aujourd'hui, Vannes, Séné et Saint-Avé ont opté pour la régie directe auprès de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération. Pour les autres communes, le service est délégué à la SAUR.</p>
<p><b>SIGNALETIQUE</b></p> <p>Les panneaux signalétiques peuvent-ils être écrits à la fois en français et en breton ?</p>	<p>La Ville de Saint-Avé est signataire de la charte Ya d'ar brezhoneg. A ce titre, chaque nouveau panneau d'entrée de rues est bilingue.</p>
<p><b>EQUIPEMENTS SPORTIFS</b></p> <p>Le futur pôle sportif va-t-il intégrer un banc d'archers ?</p>	<p>Le futur pôle sportif a pour but de favoriser l'accès au sport pour tous. Un pas de tir à l'arc avait été envisagé initialement, mais il a été retiré du projet en concertation avec le club de tir à l'arc. Ses dirigeants avaient souhaité la construction d'une enceinte couverte destinée à la pratique de ce sport, mais un tel investissement n'est pas compatible avec le nombre de pratiquants sur la commune qui demeure peu important.</p> <p>Aujourd'hui, le tir à l'arc est pratiqué au boulodrome, et la Ville souhaite travailler sur le projet d'un nouvel équipement pour accompagner la croissance du club.</p>
<p><b>MOBILITES</b></p> <p>Quelle est l'offre pour les personnes à mobilité réduite en matière de transport ?</p>	<p>Kicéo, le réseau de transport urbain de la Communauté d'Agglomération, Vannes, met en place le service MOBICÉO. Il s'agit d'un service de réservation de navette destiné aux personnes à mobilité réduite. Les personnes présentant un handicap d'au moins 80 % sont habilitées à l'utiliser. Le véhicule aménagé, réservé en priorité aux personnes utilisant un fauteuil non pliable. Le formulaire à retirer et l'instruction de la demande sont des démarches à effectuer auprès du CCAS. Renseignements au 02 97 01 22 66.</p>